

46 - Subventions à diverses associations et classes de découverte - Soutien à la Caisse des Ecoles

Mme DARD, Première Adjointe, Rapporteur : Le Conseil Municipal est invité à attribuer les subventions suivantes :

1 - Séjours en classe de découverte :

- École élémentaire Bourgogne : séjour du 6 au 9 mai 2014 à la ferme de la Batailleuse à Rochejean pour 18 élèves de CE1 sur le thème ville/campagne - Subvention proposée : 1 044 €.
- École élémentaire Butte : séjour du 19 au 23 mai 2014 au centre de loisirs et de découvertes «Les Grangettes» (Doubs) pour 24 élèves de CE2 sur le thème «découverte du monde des sciences expérimentales» - Subvention proposée : 1 080 €.
- École élémentaire Champagne : séjour du 19 au 23 mai 2014 à la ferme de la Batailleuse à Rochejean pour 43 élèves de CM1 et CM2 sur le thème «vivre ensemble dans un environnement différent» - Subvention proposée : 3 150 €.
- École élémentaire Fourier : séjour du 6 au 9 mai 2014 à la ferme de la Batailleuse à Rochejean pour 22 élèves de CE2 sur le thème «voyage au centre de la ferme» - Subvention proposée : 1 188 €.
- École élémentaire Helvétie : séjour du 26 au 28 mai 2014 à Mouthe pour 99 élèves de CE1 et CE2 sur le thème de la vie rurale dans le Haut Doubs - Subvention proposée : 2 835 €.
- École élémentaire Vieilles Perrières : séjour du 12 au 16 mai à la Roche du Trésor à Pierrefontaine-les-Varans pour 18 élèves de CP sur le thème «paysages urbains, les artistes, les régions» - Subvention proposée : 810 €.
- École élémentaire Jean Zay : séjour du 26 au 28 mai 2014 au centre équestre «Les fauvettes» à Levier pour 20 élèves de CM1 et CM2 sur le thème «les êtres vivants dans leur environnement» - Subvention proposée : 952 €.

En cas d'accord, la somme totale, soit 11 059 €, sera prélevée sur la ligne 65.255/6574 CS 21100.

2 - Participation financière à la Caisse des Écoles :

Le support de gestion du Programme de Réussite Educative a été confié à la Caisse des Écoles qui perçoit les subventions de l'ACSE et assure la rémunération des personnels chargés de sa mise en œuvre.

Trois référents de parcours, un agent administratif et un coordonnateur composent l'équipe du Programme de Réussite Educative ; ce dernier est également le responsable du service Péricolaire de la Direction Education.

Le coût de l'agent administratif mis à disposition par la Ville de Besançon était jusqu'en 2011 remboursé à cette dernière à partir des crédits reçus de l'ACSE.

Pour que cette participation financière soit en priorité destinée aux actions mises en place en direction des enfants, le Conseil Municipal a décidé en 2013 d'attribuer une subvention de 40 000 € à la Caisse des Ecoles correspondant à cette dépense. Il est donc demandé au Conseil Municipal de renouveler cette participation pour 2014 et la convention avec la Caisse des Ecoles.

En cas d'accord, la somme de 40 000 € sera prélevée sur la ligne 65.213/657361 CS 21100.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de ces subventions et à autoriser M. Maire à signer les documents correspondants.

«**M. LE MAIRE** : C'est le soutien à la Caisse des Ecoles. Je ne vois pas d'opposition. Des abstentions peut-être ? Je n'en vois pas, c'est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LE MAIRE, M. DAHOUI, Mme REBRAB et Mme JOLY n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 2 juin 2014.